Nations Unies A/HRC/DEC/40/108

# Assemblée générale

Distr. générale
20 mars 2019
Français
Original : anglais

**Conseil des droits de l'homme**
**Quarantième session**
25 février-22 mars 2019
Point 6 de l'ordre du jour

## Décision adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 14 mars 2019

### 40/108. Textes issus de l'Examen périodique universel : Malaisie

*Le Conseil des droits de l'homme*,

*Agissant* dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée générale dans sa résolution 60/251 en date du 15 mars 2006, et conformément aux résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil, en date respectivement du 18 juin 2007 et du 21 mars 2011, et à la déclaration du Président PRST/8/1, en date du 9 avril 2008, sur les modalités et les pratiques relatives à l'Examen périodique universel,

*Ayant procédé* à l'examen de la Malaisie le 8 novembre 2018, conformément à toutes les dispositions pertinentes de la résolution 5/1 du Conseil,

*Adopte* l'ensemble de textes issus de l'Examen périodique universel portant sur la Malaisie, à savoir le rapport du Groupe de travail chargé de l'Examen périodique universel sur la Malaisie[1], les observations de que cet État a formulées sur les recommandations et/ou conclusions, ainsi que les engagements qu'il a pris et les réponses qu'il a apportées, avant l'adoption des textes en plénière, aux questions ou aux points qui n'avaient pas été suffisamment traités pendant le dialogue dans le cadre du Groupe de travail[2].

*37e séance*
*14 mars 2019*

[Adoptée sans vote.]

[1] A/HRC/40/11.
[2] A/HRC/40/11/Add.1 ; voir aussi A/HRC/40/2, chap. VI.